



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Actu-INFO

EFA-CGC

Septembre 2016

MOBILITÉS

Mobilité de printemps

Les comptes rendus des CAP et CCP auxquelles siège EFA-CGC ont été mis en ligne sur le [Site EFA-CGC](#), ainsi que les déclarations liminaires.

Mobilité d'automne au MAAF

La circulaire mobilité du MAAF est parue (en ligne sur le Site) de même que son additif (délais de candidature pour l'additif au 7 octobre).

Attention, les agents en poste à l'ONF appartenant à des corps du MAAF (IAE, IPEF, ...) doivent maintenant passer par la procédure dématérialisée du MAAF.

Dates des CAP et CCP au MAAF :

- CAP et CCP :

21 septembre :	TS MAAF
29 septembre :	SA MAAF
27 octobre :	Contractuels MAAF
3 novembre :	IPEF - mutations
10 novembre :	Contractuels de droit public ONF Adjoints administratifs ONF
15 novembre :	IAE ONF
16 novembre :	CATE ONF
17 novembre :	SA ONF
16 et 17 novembre :	SA MAAF
22 et 23 novembre :	Attachés MAAF
23 novembre :	Attachés ONF
24 novembre :	TSF ONF
29 novembre :	ISPV
29 et 30 novembre :	TS MAAF
30 novembre et 1er décembre :	IAE MAAF
1er décembre :	IPEF - avancement

Les arbitrages du MAAF sont annoncés pour le 16 décembre.

Dates des CCP du Statut Unifié (ASP, FAM, INAO, Odeadom) :

18 octobre : Statut Unifié

Actions en cours :

- EFA-CGC a interpellé le MAAF lors de la dernière CAP des IAE sur l'utilisation des comptes rendus d'entretiens professionnels des candidats à la mobilité ainsi que sur la pression mise par les services d'accueil pour l'ordre de priorité des candidats qui demandent plusieurs postes. (Voir sur le site à ces

sujets la déclaration liminaire EFA-CGC CFTC à la CAP du 1er juin et le courrier à la Secrétaire générale du MAAF du 21 juin).

- EFA-CGC a interpellé la secrétaire générale du MAAF sur les attributions de postes à l'ONF prévues hors CAP dans le cadre des fusions territoriales (voir sur le Site le second courrier du 21 juin).

Mobilité d'automne au MEEM

Les postes au MEEM sont accessibles par le lien suivant :

http://mobilite.application.equipement.gouv.fr/public_accueil.do

Dates des CAP et CCP :

27/09/2016 :	CAPN des TE
29/09/2016	CCP Contractuels « BERKANI »
11 et 12/10/2016 :	plan de qualification des SA 2016
13/10/2016 :	examen des situations particulières (SA)
19/10/2016 :	CAP des AAE /mobilité 1er cycle 2017
20/10/2016	CCP Contractuels « RIN A »
15 et 16/11/2016	CAP des SA (mobilité 2017)
16 et 17/11/2016	CAP des TSDD (mobilité)
01/12/2016 :	pré CAP des Adj Adm / promo 2017
14 et 15/12/2016 :	CAP des Adj Adm / promotion et mobilité 2017

Afin d'être défendus dans les meilleures conditions possibles, pensez à transmettre vos dossiers à vos représentants en CAP et CCP !

FONCTION PUBLIQUE

- Mise en œuvre de l'accord PPCR

La signature de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), notamment par la fédération des Services Publics CFE-CGC, a enclenché des processus de modification des décrets régissant les corps de l'administration. C'est le cas pour les corps des Ingénieurs de la Météo, des Ingénieurs des Mines, des Ingénieurs des Travaux publics de l'Etat et des Ingénieurs de l'Agriculture et de l'Environnement. Le pré-projet de décret de la DGAFP a été présenté aux membres du Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Le projet final a été présenté le 26 septembre. La réouverture du chantier sur le décret IAE, demandée par EFA-CGC depuis de longs mois, est un point positif. Toutefois si le Grade à Accès Fonctionnel (GRAF) permet la pérennisation des acquis du statut d'emploi de chef de mission et un accroissement du nombre de bénéficiaires de ce statut, il n'en demeure pas moins que la proposition d'un GRAF, même s'il permet une avancée certaine, n'est qu'une première marche pour répondre à l'attente des collègues alors que nous demandons, depuis la création du corps des IAE, un véritable troisième grade comme l'ont tous les autres corps techniques du MAAF. De plus le GRAF nécessite des conditions d'accessibilité qui non seulement mettent directement nos collègues en concurrence avec des corps de catégorie A+, mais également qui les obligent à effectuer deux mobilités avant d'obtenir le GRAF. Au regard des compétences d'EFA-CGC acquises sur ce dossier, il a été demandé à la fédération d'inclure un représentant de notre syndicat dans la délégation qui ira négocier ce dossier à la DGAFP. Demande restée sans réponse à ce jour. EFA-CGC attachera du prix à ce que, notamment, les compétences techniques spécifiques du corps des IAE soient toujours prises en compte dans la rédaction du nouveau décret.

ACTUALITE PAR STRUCTURES

MAAF

RIFSEEP

La dérogation demandée par le MAAF pour les IAE et les TS a été refusée par Matignon. Il est prévu que le dispositif s'applique à ces corps à compter du 1er janvier 2018.

Télétravail

Le projet de note de service présenté en CTM le 7 juillet a été approuvé. Le ministère considère que télétravail représente un coût et qu'il faut aussi garantir l'équité avec les personnels qui ne peuvent ou ne veulent pas être en télétravail. « C'est ce qui explique certains choix budgétaires qui peuvent paraître mesquins. ».

A noter que le texte concerne les agents du MAAF hors DDI. Pour ces dernières structures, un texte sera présenté au CT des DDI en fin d'année. Le MAAF a essayé de coller au mieux au dispositif du MEEM afin d'éviter de trop grandes disparités. La secrétaire générale considère que les établissements publics du MAAF ont vocation à reprendre les modalités retenues par le ministère.

Taux pro/pro :

Ils sont en baisse. Pour exemple, le taux propre des IAE passe de 12 à 11 % pour les deux prochaines années, ce qui laisse craindre un engorgement du tableau d'avancement.

Accompagnement des SEA

EFA-CGC a participé via l'Alliance du Trèfle aux réunions organisées par le MAAF, avec une attention toute particulière au regard porté sur le drame survenu en juin à la DDTM de Gironde.

Déprécarisation

Le projet de modification du décret du 13 janvier 2013 a été approuvé en CTM le 07 juillet. Il permet l'accès aux concours de déprécarisation pour les personnels administratifs et de direction du CNPF. Pour les personnels techniques, le MAAF a précisé qu'il reviendrait sur le sujet si le CNPF change de stratégie et/ou si le CNPF décide de les retirer du décret-liste dérogatoire.

Concernant le reclassement des lauréats du concours 2014, plusieurs contentieux sont actuellement au Tribunal Administratif liés à des problèmes de reconnaissance du caractère de droit public de certains contrats et de la double pénalisation des personnes à temps partiel au niveau de la mise en place des planchers de rémunération. Malgré des procédures longues et semées d'embûches, EFA-CGC accompagne un certain nombre de ces dossiers et a alerté le défenseur des droits : [courrier à M. le Défenseur des droits](#)

Cette demande est en cours d'instruction et le MAAF doit justifier de ses positions auprès du défenseur des droits.

Rencontre avec la Secrétaire Générale du MAAF :

Le 6 septembre une délégation d'EFA-CGC a été reçue par Mme la Secrétaire Générale du MAAF en présence du Chef du Service RH du MAAF et des deux secrétaires généraux de FAM et de l'ASP.

L'actualité au sein du CNPF, de l'ASP et de FranceAgriMer a été largement évoquée et les éléments qui en découlent sont retranscrits dans les paragraphes consacrés à ces structures.

Parmi les autres points a principalement été évoquée la question du décret IAE.

MEEM (ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer)

Techniciens de l'environnement :

Plusieurs modifications dans le statut des techniciens à la date rétroactive du 1er janvier ;

- La mise en œuvre du NES B, enfin !

- Le transfert annoncé d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire – avec une augmentation moyenne de 6 points d'indice au 1er janvier 2016.

La mise en application des dispositions de l'accord sur les parcours professionnels, de carrières et de rémunérations (PPCR) se fera au 1er janvier 2017 par les dispositions du décret n° 2016-581 du 11 mai 2016 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat (sur le site)

Le réseau "Environnement" d'EFA-CGC se restructure.

Ce réseau existe et fonctionne bien à l'ONCFS autour de Guillaume Rulin.

Nous le mettons en place pour les collègues travaillant en DREAL et DDT mais également en administration centrale du MEEM.

Il est important que chacun nous fasse remonter les problèmes qu'il rencontre à la fois dans sa vie quotidienne et dans la mise en œuvre de la politique du ministère sur le territoire. Nous savons déjà que les IAE en service extérieur connaissent des difficultés dans la gestion de leur carrière....

Contacts :

DREAL/DDT : emmanuelle.lonjaret@developpement-durable.gouv.fr

ONCFS et EP : guillaume.rulin@oncfs.gouv.fr

Permanent MEEM : pierre.bros@efa-cgc.com

EFA-CGC participera à une première réunion du comité de suivi Mutualisation des services de terrain AFB-ONCFS.

De nombreuses questions se posent en particulier sur le choix des responsables des unités départementales entre les chefs de services actuels de l'ONCFS et de l'ONEMA.

Nous espérons surtout que ces groupes de travail permettront de rentrer dans le concret des situations et ne se cantonneront pas à des débats « politiques » rapidement stériles et laissant le ministère en définitive décider seul des mises en œuvre des réformes.

A suivre.....

ONCFS

EFA-CGC a rencontré la Direction générale le 25 mai (compte rendu sur le site)

Deux points importants ont été en particulier abordés :

* les suppressions de postes avec les conséquences, entre autres sur la mobilité des personnels

* le plan de requalification des C en B : dossier qui pose beaucoup de problèmes sur le « choix » des candidats et impose la nécessité d'une requalification de l'ensemble des ATE mais aussi une requalification des TE !

EFA-CGC a participé le 21 septembre à une réunion de présentation des syndicats auprès des lauréats du concours de technicien de l'environnement et affectés à l'ONCFS, en formation au Bouchet.

Ce fut l'occasion de leur expliquer le fonctionnement de notre syndicat, nos méthodes de fonctionnement, nos priorités d'actions etc. et de débattre de nombreux sujets avec les nouveaux techniciens.

ASP, FranceAgriMer, INAO, Odeadom

Rendez-vous avec la Secrétaire Générale du MAAF

À la demande de notre syndicat nous avons rencontré la SG du MAAF qui a convoqué pour l'occasion le SG de l'ASP, la SG de FAM et le Chef du SRH du MAAF.

Les points évoqués concernaient d'une part les dysfonctionnements RH entre les établissements et le MAAF et d'autre part les dysfonctionnements RH au sein des établissements eux-mêmes.

Les demandes portées sur lesquelles nous avons été entendus :

- Prise de conscience de fournir les arrêtés de situation administrative en temps et en heure à chaque agent via la DRH de chaque établissement (action SRH MAAF)
- Mise à jour des SIRH du MAAF avec les informations à jour fournies par les DRH des établissements (action SRH MAAF) à défaut de disposer de Système d'Information RH en phase...
- Alignement des grilles ASP et FAM sur les grilles du MAAF malgré un surcoût budgétaire indiqué comme important
- Alignement de la prime d'affectation des corps techniques des établissements sur celle du MAAF (maintien à 1.20 pour FAM, passage à 1.20 pour l'ASP)
- Étude de la modification des grilles du Statut Unifié (demande formelle à rédiger par EFA-CGC)
- Passage du Statut Unifié au RIFSEEP (GT le 22.09.2016)

Vos contacts : [Olivier Poussin](#) et [Philippe Marcel](#)

Statut Unifié

Nos élus ont demandé la tenue d'une CCP unique par catégorie, fin octobre-début novembre de chaque année. Ces sessions pourraient traiter des changements de niveau (avec effet au 1er janvier de l'année N), des avancements d'échelon ou d'ancienneté (avec effet au 1er janvier de l'année N) et des promotions de groupe (avec effet au 1er janvier de l'année N+1).

Ils ont renouvelé les demandes exprimées depuis 4 ans concernant la publication des listes de promovables et de promus bénéficiant de réduction de temps de services (ou d'ancienneté). Cette disposition est inscrite dans les textes et n'a jamais été mise en pratique par nos établissements. Personne (à part chaque agent concerné) ne connaît exactement qui a pu bénéficier de ces dispositions statutaires ou en a été exclu. Dans ce dernier cas, un rapport doit être présenté en CCP justifiant l'absence de réduction de temps de service ou d'ancienneté durant 3 ans.

Contact [Philippe Marcel](#).

ASP

Comités Techniques d'Établissement

[Franck Cayssials](#) a participé au CTE du 21.06.2016.

La direction annonce des mesures catégorielles de différents types (en faveur des femmes, des handicapés, des cadres supérieurs).

Mais ces mesures certes positives ne semblent pas cependant pouvoir aider à la résolution des graves problèmes de l'établissement tant au niveau des contrôles terrains que de la pérennité de l'activité formation professionnelle...

[Philippe Marcel](#) et [Olivier Poussin](#) ont participé au CTE du 20.09.2016 entièrement dédié à la scission de la Direction de l'Espace Rural, de l'Agriculture et de la Pêche (DIRAP) en deux directions autonomes : direction des soutiens directs agricoles (DSDA) et direction du développement rural et de la pêche (DDRP).

Trois autres CTE sont encore prévus d'ici la fin de l'année :

- le 18.10.2016 pour voter (ou pas) les décisions concernant le RIFSEEP (voir ci-dessous)
- le 08.11.2016 et le 13.12.2016 dont les ordres du jour ne sont pas encore définis.

RIFSEEP

Un groupe de travail ASP a eu lieu le 20/09 où la DRH a présenté le projet aux OS. Ce nouveau dispositif de primes devrait être aligné sur celui du MAAF, avec notamment une grille administration centrale pour le siège de Limoges et de Montreuil. Les filières administratives A, B et C verront l'application du dispositif en décembre 2016 avec une rétroactivité sur toute l'année.

Une nouvelle réunion est prévue le 07/10 avant validation au Comité Technique d'Établissement du 18/10.

Vos contacts : [Anne-Laure Tarascon](#) et [Philippe Marcel](#)

Télétravail

Le groupe de travail du 21/09 a permis de dégager les grands principes d'application pour l'ASP, sur un modèle très proche de l'arrêté du MAAF du 02/08/2016 (volontariat, mise à disposition du matériel, horaires forfaitaires ...). Une période d'expérimentation pour 100 agents aura lieu au premier semestre 2017 avant extension à l'ensemble de l'établissement au 2^{ème} semestre.

Vos contacts : [Anne-Laure Tarascon](#) et [Laurence Huraux](#)

GT PréCAP

EFA-CGC est intervenu pour les agents de l'Agence Comptable et de la Direction Régionale Ile de France qui avait été « oubliés » par l'administration. Nous défendons également tous les agents qui nous ont transmis leurs dossiers en vue des prochaines CAP et CCP.

CHSCT

Le prochain CHSCT aura lieu le 4 octobre 2016 à la DR d'Aix en Provence avec visite du site le 05.10.2016 et visite du site de Montpellier le 06.10.2016.

La visite du site d'Amiens a été repoussée à une date ultérieure.

Vos contacts : [Laurence Huraux](#) et [Olivier Poussin](#)

ONF

Conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis le 18 mars. Celui prévu le 7 juillet a été repoussé en septembre, faute de membres désignés et de Président nommé.

EFA-CGC a mis en évidence les conséquences d'une telle vacance sans précédent, dans la mesure où les questions stratégiques liées au budget et à l'organisation ne peuvent plus être abordées dans un cadre normal et où certaines délégations au Directeur Général ont pris fin.

Un nouveau Conseil d'Administration vient d'être désigné (pour 5 ans) et son Président nommé avec la reconduction de Jean-Yves CAULLET à cette fonction.

Les représentants des personnels nommés au titre de l'encadrement sont Armelle NOE en tant que titulaire et Sylvain PENNET en tant que suppléant (tous deux pour EFA-CGC).

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 12 octobre (et le suivant est prévu le 22 novembre notamment au vu de l'obligation statutaire d'en réunir 2 d'ici à la fin 2016).

Cette réunion sera l'occasion pour le Conseil d'Administration de se mettre en place dans cette nouvelle configuration mais aussi de se prononcer, sur le principe et sur le fond, de plusieurs projets dont la réorganisation des DT et d'avoir un point sur la situation budgétaire de l'établissement. Elle devrait permettre de redéfinir les objectifs fixant le cadre d'interventions et de délégations du Directeur Général.

Réorganisations :

Indépendamment de la nécessité d'un mandat du Conseil d'administration pour mener des réorganisations, et misant sur l'envie des personnels d'en finir avec la période d'incertitude qu'il a lui-même provoquée, le Directeur Général poursuit sa course contre la montre (il a affirmé lui-même en réunion publique qu'il ne serait plus Directeur de l'ONF après les prochaines échéances électorales, ce quel que soit le résultat de celles-ci...) pour avancer sur les projets (réforme territoriale, Campus, Direction Informatique). Il entend passer en force indépendamment des étapes administratives nécessaires et des évaluations des impacts humains et financiers.

Cette stratégie nous inquiète particulièrement par ses conséquences en termes de RPS, sur la crédibilité de l'établissement à l'externe et sur son équilibre financier. EFA-CGC avait demandé une annexe financière au projet d'établissement lors des réunions des 26 et 27 avril.

Une fin de non-recevoir nous avait alors été opposée mais ces inquiétudes s'avèrent malheureusement aujourd'hui se confirmer.

Projet de Convention Collective Nationale

Nous sommes intervenus contre le projet de modification de la gestion des congés imposé par la DG ([Courrier DG 20160916](#)). Par ailleurs, vous trouverez sur le site la déclaration liminaire faite lors de l'ouverture de la négociation de la CCN ([Déclaration liminaire 20 septembre 2016](#)).

Classement des postes :

Le classement des postes en particulier celui des personnels administratifs découlant des notes de service parues en juillet contre l'avis des IRP, va faire l'objet de nombreux recours qui seront examinés en commission le 8 novembre. EFA-CGC sera présent à cette commission. Les adhérents ou sympathisants peuvent nous adresser leurs dossiers en amont...

Dialogue social

L'état du dialogue social a été dénoncé par l'ensemble des représentants des personnels tous statuts confondus le 21 juillet lors d'une réunion de travail avec la DRH sur les entretiens professionnels : réorganisation territoriale, RIFSEEP, convention collective, stratégie de l'établissement... sont autant de sujets sur lesquels les méthodes de la direction provoquent l'incompréhension et le mal-être des personnels, y compris au sein de l'encadrement.

Pour votre information, les représentants EFA-CGC aux journées de concertation / négociation des 26 et 27 avril ont demandé à deux reprises (en juin et juillet) par écrit, une vérification des propos retranscrits dans le compte rendu diffusé par la direction (au besoin en vérifiant la bande enregistrée) qui nous apparaissaient différents des propos tenus en réunion. Aucune réponse ne nous a été apportée...

Lors du CCHSCT du 12 juillet, après une déclaration commune, l'ensemble des représentants du personnel a quitté la séance au moment des points 7 et 8 (réorganisation territoriale et Campus) afin de marquer son désaccord sur le simulacre de dialogue social organisé par une direction qui fait fi des avis, demandes et alertes des membres représentant les personnels et qui avance coûte que coûte.

Enfin, dernière information en date : le Directeur Général signe le 23 septembre une instruction sur l'évolution des fonctions de terrain avant même que ce document ait fait l'objet d'une présentation et d'un vote au sein des IRP de droit public comme de droit privé....

Un article sur l'ONF est paru dans la version internet du journal le Monde. La parole d'EFA-CGC y est présente. ([lien](#))

Contacts [Jean-Marc Faliszek](#).

[Arnaud Métais](#).

CNPF :

Lors de la bilatérale avec la Secrétaire Générale du MAAF, l'intervention d'EFA-CGC ([ici](#)) a porté principalement sur le projet de fonctionnarisation d'une partie des agents du CNPF et sur l'évolution des effectifs.

Rappels:

- La Loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires peut amener à une révision de la liste des emplois des établissements publics qui requièrent des qualifications particulières. Bien qu'il soit sur cette liste depuis la création des CRPF en 1963, le CNPF risque d'être concerné par cette disposition. Selon les informations dont dispose le personnel, les agents administratifs et une partie du personnel d'encadrement pourraient être concernés. Les conditions d'accès à la fonction publique, les conséquences pour les agents ainsi que les incidences budgétaires ne sont pas précisément connues.
- Depuis 2011, le CNPF connaît une baisse régulière des effectifs d'agents titulaires, qui s'effectue parallèlement à une augmentation constante des missions qui lui sont confiées. Après 6 ans de baisse, la question de l'adéquation des moyens alloués à l'établissement se pose, dans la perspective de la mise en œuvre du Plan National de la Forêt et du Bois approuvé en 2016.

Sur la fonctionnarisation:

Le chef du service RH du MAAF a précisé que la mise en œuvre de ce projet ne serait pas immédiate, la publication de deux décrets étant nécessaire. Il a ajouté qu'il sera très difficile au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de justifier le maintien des emplois administratifs sur la liste dérogatoire auprès du Ministère de la Fonction Publique. Pour ce qui est des directeurs, il a relevé que huit d'entre eux sont déjà des fonctionnaires détachés.

Concernant les conditions d'accès à la fonction publique, le chef du service RH du MAAF a exclu le recours à un dispositif général sans concours tel que celui qui a été appliqué aux établissements publics agricoles (ASP, FranceAgriMer et INAO). L'accès au nouveau statut pourrait cependant se faire par validation des acquis de l'expérience sur la base d'un quota de postes spécifiques à l'établissement.

Concernant la surcharge financière pour l'établissement, liée notamment au compte d'affectation spéciale pensions, et à son impact sur un budget déjà contraint, la solution d'une absorption par le budget général du ministère a été évoquée.

Sur l'évolution des effectifs :

Mme La Secrétaire Générale du MAAF a rappelé que la diminution des effectifs du CNPF correspondait au rythme moyen du Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Même si l'expansion des missions confiées à l'Établissement doit être considérée comme une information positive, il n'y a pas lieu de penser que l'effort demandé sur les effectifs sera différent en 2017.

Le document remis en séance est [ici](#).

Dossiers en cours

AFB (agence française pour la biodiversité)

Une réunion de suivi de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) s'est déroulée le 8 septembre dernier.

Mme la Secrétaire a indiqué que les 35 décrets relatifs au déploiement de la loi Biodiversité étaient en cours de rédaction. 19 devront être présentés, pour conformité, au Conseil d'Etat. Les services de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité sont mobilisés pour que tous les décrets soient opérationnels au 1er janvier 2017.

Les dossiers relatifs à l'AFB ont été débattus ce qui a permis à la CFE-CGC d'intervenir. La profession agricole, au regard de la constitution du CA, craint fortement d'être malmenée.

EFA-CGC pour la CFE-CGC : pour la mise en place de l'AFB, qui va regrouper des personnels de plusieurs structures publiques et para-publiques avec des statuts différents, il est indispensable de savoir si les statuts de ces personnels sont déjà réglementairement opérationnels.

L'administration a répondu que les textes des statuts des futurs personnels de l'AFB sont pour expertise au Conseil d'Etat et qu'ils seront opérationnels au 1er janvier 2017.

EFA-CGC pour la CFE-CGC: pour la coordination de la police de l'environnement entre les personnels de l'AFB et de l'ONCFS, il est indiqué une autorité fonctionnelle de l'AFB pour la mise en œuvre des missions de police. La CFE-CGC rappelle que, dans un autre établissement public de l'Etat (NDLR : ONF), le déploiement d'un management matriciel a été la cause principale de souffrance au travail des personnels qui devaient répondre à des commandes multiples et contradictoires, et les nombreux suicides qui ont suivi. C'est pourquoi la CFE-CGC demande que soient prises toutes les mesures afin que les missions entre les autorités hiérarchiques et fonctionnelles soient clairement et explicitement établies.

L'administration a répondu que l'AFB et l'ONCFS étaient en étroite collaboration sur ce dossier. Puis il a été présenté l'organisation du Conseil d'Administration de l'AFB dont certains éléments sont définis et contraints par la loi biodiversité.

Le Conseil d'Administration de l'AFB sera composé de 5 collèges :

1er collège : les 6 représentants de l'Etat, les 6 représentants des établissements publics et les 7 personnes qualifiées. La répartition des représentants de l'Etat est la suivante : 2 pour le ministère chargé de l'environnement, 2 pour le ministère chargé de la mer, 1 pour le ministère chargé de l'Outre-Mer et 1 pour le ministère chargé du budget. (NDLR : il est surprenant que le ministère chargé de l'agriculture et de la forêt qui met en œuvre une politique de développement et d'aménagement des territoires ruraux ne soit pas représenté.)

2ème collège : les 6 représentants des gestionnaires de milieux naturels et les 4 représentants du monde économique.

3ème collège : les 3 représentants des collectivités.

4ème collège : les 2 députés et les 2 sénateurs tel que prévu par la loi Biodiversité.

5ème collège : les 2 représentants des personnels.

Soit un CA de 38 personnes.

VIE SYNDICALE

La programmation des réunions de section d'automne est en cours.

Les réunions de section d'automne sont préparatoires à l'assemblée générale qui se tiendra le 9 novembre prochain, afin d'adhérer et de faire entendre votre voix, contactez nous ou contactez les secrétaires de sections géographiques !

Venez nombreux !...

Vous trouverez les dates et les responsables de section à contacter sur le site,

Site : <http://www.efa-cgc.com>

ou en nous adressant un mail à :

Secrétariat EFA-CGC : [Contact EFA-CGC](#)